

COMPTES RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX
DU 12 septembre 2008
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Séance du 12 septembre 2008

Présidence de M. J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés

Excusés : Jean BOURGEOIS, Raphaël GRANON

Pouvoir de Jean BOURGEOIS à Claude LIOTARD

Secrétaire de séance : Sylvie DERVILLE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin après précision du pouvoir donné par Ivan SICHOUIC à Damien GIRY

Monsieur le maire demande à rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une pour les intempéries du 03 – 04 et 06 septembre 2008 ; la seconde pour le versement d'une subvention. Proposition acceptée.

1 - Dégâts Orage

Intempéries du 12 août 2008 : Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'une déclaration de demande de classement en catastrophe naturelle pour la commune a été déposée auprès du préfet. Les administrés ayant subi des dégâts, ont déposé en mairie leur déclaration avec photos. Dossier à suivre.

Intempéries du 03 – 04 et 06 septembre 2008 : Monsieur le maire fait part des dégâts causés par ces intempéries :

- Quartier Les Marets : déboisement de la tranchée AEP. Arrêt de la distribution d'eau potable sur ce quartier depuis le samedi 06 septembre. Après accord de la DDAF, les travaux d'urgence de remise en état de la conduite et du caniveau ont été effectués le mercredi suivant ;
- Quartier Gervanne : ruissellement d'eau avec coulées de boues.
- Chemin Mourouse : encombrement voirie
- Piste DFCI : buses bouchées
- Voie communale 1 : fossé encombré
- Quartier le clos : descente de gravier et coulées de boues
- Quartier Vachère : arrachement de l'enrochement ; mise à nu de la conduite d'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces nouveaux dégâts d'orages, demande au préfet un classement de la commune en catastrophe naturelle pour le 04 et 06 septembre 2008.

Un dossier devant être déposé auprès du préfet, il est important que les administrés ayant subi des dégâts dus aux intempéries de septembre 2008, déposent une déclaration avec photos en mairie.

1 - Bornage / Topographie

La commune est en attente du plan de bornage pour la Vallée de Charsac. Dossier à suivre.

2 - Comptabilité

Analyse Financière 2007 : Pour information, il est remis à chaque conseiller l'analyse financière de la commune pour l'année 2007. Elle comporte les ratios de niveau, les ratios de structure et la fiscalité.

Décision modificative n°1 – M14 : Les emprunts contractés pour les logements communaux étant à taux révisable, il est proposé aux conseillers d'ajouter au chapitre 66 « Charges financières » en prenant sur le chapitre 22 « Dépenses imprévues » : 500 €

Etats comptables au 10 septembre 2008 : Il est présenté aux conseillers une balance détaillée des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement de la comptabilité communale leur permettant une vision des crédits disponibles pour finir l'année.

Association « Les loupiots » : L'association, basée sur Piégros la Clastre, a pour objet la gestion d'une halte-garderie périscolaire. Elle accueille sur Piégros la Clastre les élèves scolarisés au sein du RPI Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre avant et après le temps scolaire. Désireux de soutenir l'environnement scolaire du RPI Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre, le conseil municipal octroie une subvention de fonctionnement pour l'année 2008-2009.

3 - Raccordement postal

Pour travailler sur le référencement des voiries et habitations de la commune, il est proposé de créer une commission communale. Sont volontaires pour y participer : Claude LIOTARD, Jérôme FLON, Michèle EYRAUD, Raymonde BELLE, Denis GAUDIN, Yvan SICHOU. Une première réunion de travail est fixée au vendredi 19 septembre 2008 à 18h30 en mairie.

4 - Service Eau / Assainissement

Réfection des sources : Monsieur le maire fait part au conseil d'un courrier reçu par les services de l'état concernant la mise en conformité du captage de Cotebelle.

Le conseil municipal délibère favorablement pour confier la maîtrise d'ouvrage délégué de la procédure administrative de la protection des captages au département de la Drôme.

Tarifification 2009 – eau / assainissement : Pour satisfaire à l'arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, des propositions tarifaires sont présentées au conseil municipal, d'une part à court terme pour le BP 2009 et d'autre part à long terme pour tenir compte des changements à l'horizon 2010. De plus, les propositions intègrent les nouvelles redevances de l'Agence de l'eau qui lui seront reversées. Il est demandé aux conseillers municipaux de prendre le temps de la réflexion et d'en discuter à la prochaine réunion.

Relevé de compteurs : L'agent communal a relevé les compteurs d'eau. Une baisse générale de la consommation d'eau (20%) est constatée. Un graphique est remis à chaque membre de l'assemblée.

5 - Urbanisme

Le projet d'étude d'un document d'urbanisme pour la commune est reporté à un prochain conseil.

6 - Informations diverses

Stockage de fumier : Monsieur le maire remet une documentation concernant les distances règlementaires de stockage de fumier, à savoir :

- à plus de 10m des voies de communication ;
- à plus de 100m des habitations ;
- à plus de 200m des lieux de baignade ;

- à plus de 500m des piscicultures ;
- à plus de 25m des cours d'eau ;
- interdit en zone inondable

SDIS 26 : Ils demandent un référent pour contrôler les bornes incendies. Monsieur LIOTARD se propose. Il prendra contact directement avec eux.

CCVD : Une répartition des différentes réunions proposées est effectuée

Téléthon 2008 : suite à un courrier proposant à la commune de participer au téléthon avec la commune de Beaufort sur Gervanne et vu le programme, la commune envisage une participation avec les communes du bas de la vallée.

Urbanisme : Monsieur le maire présente au conseil municipal les dossiers d'urbanisme déposé en mairie :

- Déclaration de Travaux de Mme Barde concernant la réfection d'une toiture quartier gervanne
- Déclaration de Travaux de M. DUBOIS concernant la réfection de façades sur le village

L'ensemble des dossiers sera transmis à la DDE de Die pour instruction.

Fin de séance : 22h30